

Évaluation des symptômes et des risques d'exposition à la fièvre hémorragique virale (FHV) à l'intention du personnel médical

Public
Health
Ontario

Santé
publique
Ontario

Publication : juin 2025

Étiquette d'information au sujet d'un patient (si utilisée) -----

Nom de famille :

Prénom :

No de carte santé :

Date de naissance
(aaaa-mm-jj) :

Objectifs

Cet outil d'évaluation des symptômes et des risques d'exposition peut être utilisé pour aider le personnel médical à évaluer la probabilité d'une FHV. Il présente également les premières mesures à prendre.

Actions requises

- Compte tenu de la présence de symptômes **et** des risques d'exposition, si vous pensez que votre patient est atteint d'une FHV, il est fortement recommandé de consulter le spécialiste des maladies infectieuses et l'équipe de prévention et de contrôle des infections de votre hôpital ou de votre région, le cas échéant.
- En cas de suspicion de FHV, vous devez **immédiatement avvertir par téléphone les deux instances suivantes** :
 - Le ministère de la Santé - Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé
 - Votre bureau de santé local (voir [page 3](#)).

Évaluation des risques liés aux symptômes de FHV

1 - Le patient présente-t-il **au moins un** signe ou symptôme principal typique d'une FHV?
(cochez toutes les cases correspondantes)

Température actuelle $\geq 38,0^{\circ}\text{C}$
ou frissons

Signes d'hémorragie
(par exemple, éruption pétéchiale ou purpurique, épistaxis, hémoptysie, hématurie, selles sanguinolentes et / ou injection conjonctivale).

2 - Le patient présente-t-il **au moins un** des signes ou symptômes supplémentaires suivants typiques d'une FHV? (cochez toutes les cases correspondantes)

Douleur thoracique

Fatigue ou malaise

Vomissements

Toux

Myalgie (douleurs corporelles)

Diarrhée

Mal de gorge

Douleur abdominale

Mal de tête

Nausées

Évaluation du risque d'exposition aux FHV

3 - Au cours des 21 derniers jours, le patient a-t-il participé à au moins une des onze activités énumérées dans les sections 1 et 2 susceptibles d'avoir entraîné une exposition à une FHV? (cochez toutes les cases correspondantes)

Section 1 - Risques généraux d'exposition aux FHV :

Avez-vous vécu, travaillé ou visité une zone où l'on sait qu'un agent de FHV est endémique, qu'il y a une transmission active d'un agent de FHV ou qu'une épidémie de FHV a été déclarée? (Voir page 4 pour les liens vers les foyers actuels de FHV et les zones endémiques).

Avez-vous eu un contact étroit et direct avec le sang ou d'autres liquides corporels d'une personne dont la FHV est confirmée ou soupçonnée (par exemple, contacts à domicile, allaitement, contacts sexuels, personnel de santé ou de laboratoire, ou personnes manipulant le corps d'un défunt, comme les employés des pompes funèbres et de la morgue)?

Avez-vous eu un contact étroit et direct avec une personne présentant des signes ou des symptômes d'une FHV **ET** qui a vécu, travaillé ou visité une zone où l'on sait qu'un agent de FHV est endémique, qu'il y a une transmission active d'un agent de FHV ou qu'une épidémie de FHV a été déclarée?

Le patient était-il dans un hôpital ou une clinique dans une zone où il a été confirmé qu'un agent de FHV est endémique, où une transmission active d'un agent de FHV est connue, ou dans un lieu où une épidémie de FHV a été déclarée?

Autre risque non spécifié Préciser :

ET/OU

Section 2

Risques d'exposition aux FHV spécifiques aux animaux se trouvant dans une zone ou provenant d'une zone où un agent de FHV est reconnu comme étant endémique :

Contact avec un animal lors de son abattage? [Fièvre hémorragique de Crimée-Congo]

Consommation et/ou manipulation de viande de brousse? [Ebola, Marburg]

Contact avec un primate non humain (par exemple, des singes ou des grands singes)? [Ebola, Marburg]

Contact avec une chauve-souris ou visite d'une grotte ou d'une mine où vivent des chauves-souris cavernicoles? [Ebola, Marburg]

Contact avec un rongeur ou des excréments de rongeur (par exemple, inhalation de particules lors du nettoyage d'excréments de rongeurs, consommation d'eau et d'aliments potentiellement contaminés)? [Lassa, Hantavirus]

Autre risque non spécifié Préciser :

Actions : On soupçonne que le patient est atteint d'une FHV

En tenant compte de l'évaluation des symptômes **et** du risque d'exposition, s'il existe une possibilité que ce patient soit atteint d'une FHV, il est fortement recommandé de prendre les mesures suivantes :

1. Consulter l'hôpital ou le médecin local spécialisé dans les maladies infectieuses pour une évaluation secondaire, le cas échéant.
2. Consultez votre hôpital ou l'équipe locale de prévention et de contrôle des infections (PCI) et mettez en œuvre les mesures de prévention et de contrôle des infections appropriées si ce n'est déjà fait.
3. Avisez la Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé (DGSUSS) du ministère de la Santé **par téléphone** au moyen de la ligne d'assistance téléphonique aux fournisseurs de soins de santé, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (1-866-212-2272).
 - La DGSUSS coordonnera un appel avec vous et les partenaires pertinents du système de santé pour discuter de l'évaluation des symptômes de votre patient et des risques d'exposition.
 - Au cours de la réunion, des décisions seront prises concernant le dépistage de la FHV par le laboratoire de Santé publique Ontario, les soins et le transfert du patient (si nécessaire) et la coordination de la communication.
4. Prévenez votre bureau local de santé publique **par téléphone**. Utilisez le localisateur de bureaux de santé en ligne pour obtenir le numéro de téléphone approprié : <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/Default.aspx>.

Avant d'aviser le ministère de la Santé et votre bureau de santé publique local, assurez-vous d'avoir les renseignements suivants sur le patient :

- Situation du patient (emplacement du patient, état et stabilité)
- Antécédents de voyage
- Historique des contacts/expositions (activités auxquelles le patient a participé)
- Présentation clinique
- Diagnostics différentiels
- Situation des autres voyageurs / de la famille (préciser le nombre de patients potentiels et leur situation, le cas échéant)

RAPPEL : NE PAS PARTAGER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ (NOM, DATE DE NAISSANCE, NUMÉRO DE CARTE DE SANTÉ, ETC.).

Actions : On ne soupçonne pas que le patient est atteint d'une FHV

1. Suivre les mesures de routine pour le diagnostic présumé.
2. Si une autre maladie d'importance pour la santé publique est soupçonnée ou confirmée, veuillez en informer votre unité locale de santé publique conformément à la *Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, c. H.7, art. 25 (1)* : <https://www.ontario.ca/laws/statute/90h07#BK30>.

Notes cliniques supplémentaires :

Nom complet du clinicien
(en caractères d'imprimerie) :

Signature du clinicien :

Date de la signature
(aaaa-mm-jj) :

Références :

Renseignements sur les lieux d'éclosions actuelles de FHV et des zones endémiques :

1. Ontario. Ministère de la Santé. Localisateur de bureau de santé publique [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; n.d. [cité le 11 juin 2025]. Disponible à : <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx>
2. *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. 1990, c. H.7, art. 25 (1). Disponible à : <https://www.ontario.ca/lois/loi/90h07#BK30>
3. Organisation mondiale de la Santé (OMS). Bulletins d'information sur les flambées épidémiques [Internet]. Genève : OMS; 2025 [cité le 11 juin 2025]. Disponible à : <https://www.who.int/fr/emergencies/disease-outbreak-news>
4. Public Health England. Guidance: viral haemorrhagic fevers: origins, reservoirs, transmission and guidelines [Internet]. Londres : droit d'auteur de la Couronne; 2018 [mis à jour le 12 oct. 2018; cité le 11 juin 2025]. Disponible à : <https://www.gov.uk/guidance/viral-haemorrhagic-fevers-origins-reservoirs-transmission-and-guidelines>
5. Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Post-travel evaluation to rule out viral special pathogen infection [Internet]. Atlanta (Géorgie) : CDC; 2025 [cité le 11 juin 2025]. Disponible à : <https://www.cdc.gov/yellow-book/hcp/post-travel-evaluation/post-travel-evaluation-to-rule-out-viral-special-pathogen-infection.html>
6. Gouvernement du Canada. Conseils de santé aux voyageurs [Internet]. Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada; 2024 [modifié le 22 août 2024; cité le 11 juin 2025]. Disponible à : <https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageur>
7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Viral haemorrhagic fevers including Ebola disease [Internet, en anglais seulement]. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [mis à jour le 11 nov. 2022; cité le 11 juin 2025]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/laboratory-services/test-information-index/vhf-diagnostic-serology>

Avis de non-responsabilité

Le présent document a été produit par Santé publique Ontario (SPO). SPO fournit des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux organismes de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Le travail de Santé publique Ontario est fondé sur les meilleures données probantes disponibles au moment de la publication. L'utilisation du présent document relève de la responsabilité de l'utilisateur. Santé publique Ontario décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation du présent document.

Le présent document peut être reproduit sans autorisation à des fins non commerciales uniquement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucune modification ne doit lui être apportée sans l'autorisation écrite expresse de Santé publique Ontario.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Évaluation des symptômes et des risques d'exposition à la fièvre hémorragique virale (FHV) à l'intention du personnel médical Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

Pour en savoir plus, consultez www.santepubliqueontario.ca.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025